



Réunion annuelle de la Ligue de Quilles d'Hydro-Québec

**Mercredi, le 24 août 2011 à 18H30
Salon de quilles Fleury**

Procès verbal

Présents:

Jocelyne Tellier
Jocelyne Robillard
Lucie Perreault
Gérard Lamarche
Rock Leclerc
Francine Gascon
Danielle Simard
Jean-François Rougerie

Benoit Thouin
Christine Pilote
Luc Durocher
Richard Lavallée
Gilbert Charland
Yves Barsalou
Bernard Moffatt

- 1. Ouverture de l'assemblée, proposée par Gilbert Charland**, secondé par Jean-François Rougerie
- 2. Lecture et adoption du procès verbal de la réunion du 18 août 2010**
Le procès verbal de l'assemblée de 2010 est lu. Aucune Modification apportée et adopté à l'unanimité.
- 3. Commentaires sur la saison précédente et sur les séries**
Aucun commentaire particulier sur la dernière saison régulière. Concernant les séries, Jocelyne Robillard mentionne le fait que les gens aimeraient bien revoir le grand tableau de suivi, disponible les années précédentes. Ce tableau sera réintroduit cette saison et retranscrit à partir du suivi informatique fait sur PC. Jocelyne Robillard accepte d'être responsable de ce tableau.
- 4. Renouvellement du poste de Statisticien**
Luc Durocher est reconduit à l'unanimité sur son poste de statisticien de la ligue.
- 5. Composition et numérotation des équipes 2011-12**
Les équipes seront numérotées en fonction des positions obtenues au terme de la dernière saison régulière. Des discussions sont tenues concernant la composition des équipes et le nombre de joueur par équipe. Deux nouveaux joueurs, Benoit Thouin et Christine Pilote, ont été assignés à l'équipe des Aigles. Michel Perreault, de retour dans la ligue à titre de joueur régulier, sera capitaine des Aigles. Les 3 autres postes vacants de cette équipe seront comblés soit par des substituts, soit, sur une base temporaire au départ, par un ou deux joueurs provenant de l'une ou l'autre des équipes actuellement complète. S'il est possible de recruter de nouveaux membres, les joueurs prêtés seront retournés à leurs équipes normales. Richard Lavallée (Éperviers) et Bernard Moffatt (Urubus) se sont portés volontaires pour aider les Aigles en début de saison, en attendant l'arrivée de nouveaux joueurs. Des efforts sont demandés à tous afin de recruter de nouveaux membres le plus rapidement possible.

6. Calendrier de la saison 2011-2012

Le calendrier officiel de la saison 2011-12 est déposé. La saison débutera le 7 septembre 2011. La soirée de fin d'année aura lieu le 18 ou 25 mai 2012. La date sera précisée plus tard dans la saison.

7. Bilan financier et proposition de cadre financier

- a. Présentation du bilan financier 2010-11
- b. Présentation du nouveau contrat 2011-14
- c. Proposition de cadre financier 2011-12
- d. Établissement des tarifs et autres frais de participation

Jocelyne Tellier présente les résultats financiers de la saison dernière. Les impacts du nouveau contrat conclu avec le salon de quilles sont expliqués. Jocelyne présente une proposition financière pour la saison 2011-12. Elle dépose aussi un scénario montrant les conséquences financières s'il fallait ramener les équipes de 6 à 5 joueurs, advenant que le recrutement s'avèrerait impossible. Après discussions des éléments du point 8 de l'ordre du jour, la proposition financière 2011-12 présentée par Jocelyne Tellier est adoptée à l'unanimité, suite à une proposition en ce sens de Danièle Simard, secondée par Francine Gascon.

8. Modifications: Buffet des Fêtes, formule des cadeaux, soirée de fin d'année

Dans le cadre du budget présenté au point précédant, il a été décidé à l'unanimité que le buffet des Fêtes sera supprimé.

La formule des cadeaux offerts lors de la soirée de fin d'année sera revue. Le président a proposé de remplacer les traditionnels cadeaux offerts par un prix en argent par équipe, d'une valeur égale pour toutes les équipes, qui serait tiré au hasard parmi les joueurs de l'équipe. Après discussions, l'assemblée recommande de procéder à un sondage auprès des membres en début de saison pour savoir si ces derniers préféreraient un prix en argent ou un certificat cadeau ou une autre forme de prix. Cette recommandation a été approuvée à l'unanimité.

Des discussions ont été tenues sur la soirée de fin d'année, qui représente un des postes budgétaires les plus importants de l'exercice financier de la ligue. Il a été résolu à l'unanimité de créer un groupe de travail restreint de 3 ou 4 personnes qui verraient à produire une nouvelle formule intéressante pour les membres. Ce groupe de travail devra déposer des conclusions le plus rapidement possible, question de pouvoir présenter aux membres et faire les réservations nécessaires, s'il y a lieu.

9. Modifications aux règlements

Quelques modifications aux règlements de la saison régulière sont présentées par la direction de la ligue:

La première vise à supprimer le Prix Arthur Lamoureux, qui n'a jamais été mis en application. La suppression proposée a été adoptée à l'unanimité.

Le comité de direction a proposé qu'un nombre minimum de 6 semaines de jeu ait été jouée par chacun des joueurs afin d'être éligible au prix prévu pour la soirée des Oscars. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

La direction de la ligue a proposé un nouveau mode de fonctionnement pour l'activité moitié-moitié. Il s'agit de fixer une limite de 200\$ au montant qui peut s'accumuler dans la cagnotte du moitié-moitié, le reste des sommes perçues étant placé dans une deuxième cagnotte qui sera en jeu dès que la première cagnotte aura été emportée. Après discussions, il a été proposé par Francine Gascon, secondée par Gérard Lamarche les principes suivants, adoptés par un vote majoritaire tenu à main levée:

- Le tirage au sort du nombre de quilles à abattre pour remporter le moitié-moitié sera maintenu.
- Le montant versé au joueur en cas d'échec est porté de 5\$ à 10\$
- Le principe du plafond de 200\$ pour une première cagnotte, avec création d'autres cagnottes avec plafonds identiques sera mis en place.
- Les règlements seront modifiés en conséquence.
- Les capitaines expliqueront à leurs joueurs le nouveau mode de fonctionnement.

10. Varia

Gérard Lamarche propose que le calcul du handicap actuel soit revu. En effet, les handicaps sont actuellement calculés par rapport à une valeur de référence fixée arbitrairement à 200. Pour établir le handicap des joueurs, on calcule la différence entre la moyenne réelle d'un joueur et cette valeur de référence et on retient ensuite 90% de cet écart selon la formule $((200 - \text{moyenne du joueur}) \times 90\%)$.

Gérard démontre que l'application du 90% favorise les joueurs qui ont des moyennes supérieures à 200 et pénalise les joueurs qui ont des moyennes inférieures à 200. Après discussions, il a été résolu à la majorité que le facteur de 90% serait remplacé par 100%. Les handicaps des joueurs seront dorénavant l'écart réel entre la valeur de référence (200) et leur moyenne. Le règlement sera modifié en conséquence.

Les nouveaux règlements, tels qu'adoptés, seront rendus disponibles sur le site internet de la ligue.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée a été levée suite à la proposition de Jean-François Rougerie, secondée par Gilbert Charland.